

Lutte contre la prolifération du moustique tigre en Haute-Savoie

**PARTICIPEZ
À LA SURVEILLANCE
DU MOUSTIQUE
TIGRE**

Limiter
la prolifération
du moustique,
c'est l'affaire
de tous !



VOUS PENSEZ AVOIR
VU UN MOUSTIQUE TIGRE
SIGNALEZ SA PRÉSENCE SUR :
www.signalement-moustique.fr

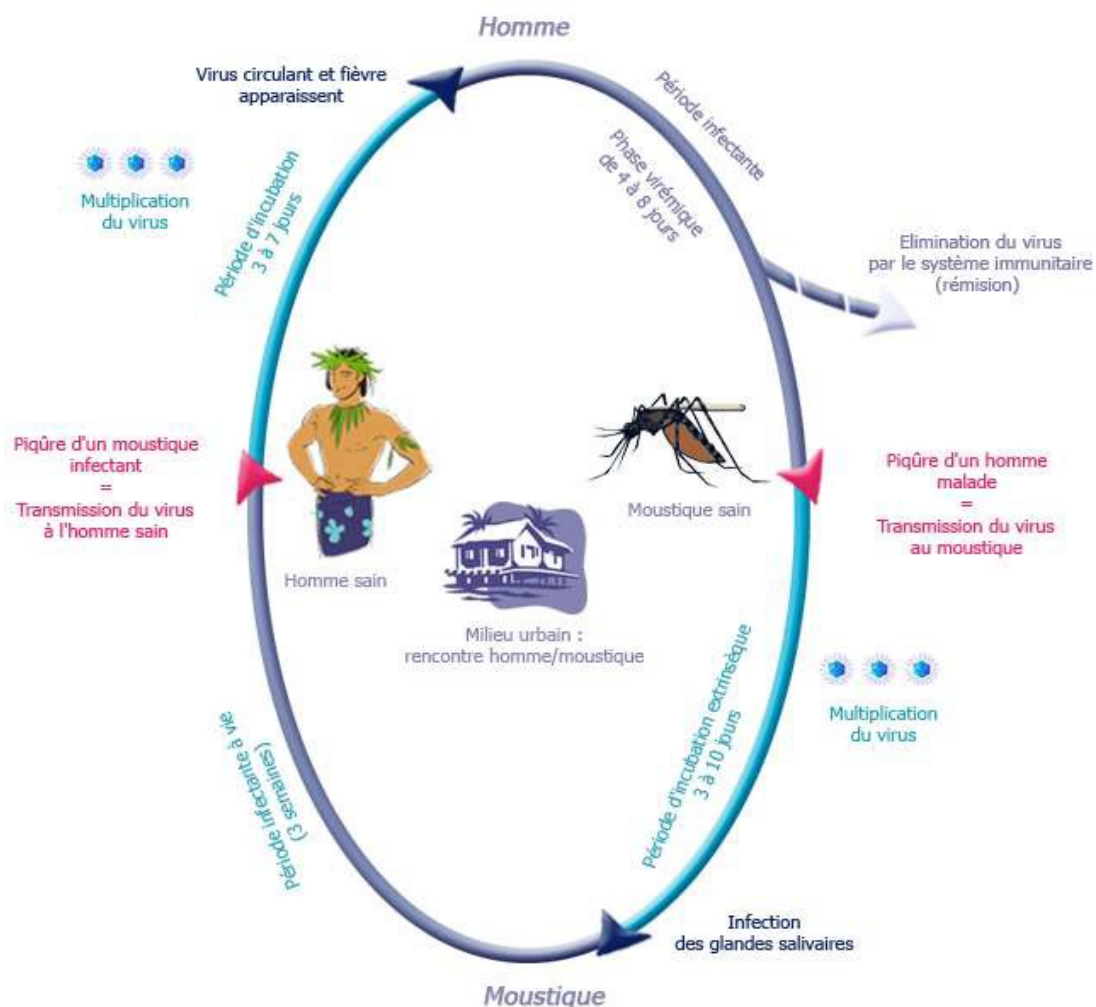
-  IL EST TRÈS PETIT
5 MM
-  IL EST RAYÉ
NOIR ET BLANC
-  IL PIQUE DURANT
LA JOURNÉE
-  SA PIQÛRE EST
DOULOUREUSE

Le moustique tigre : un insecte particulièrement nuisible

Mieux connaître le moustique tigre et ses dangers

Originaire d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre ou « *Aedes albopictus* » est capable, dans des conditions très spécifiques, de transmettre des maladies tels que la dengue, la zika ou le chikungunya (voir cycle de transmission virale ci-dessous). De très petite taille, le moustique tigre pique principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule. Il se développe dans des gîtes artificiels où stagne l'eau, comme les coupelles des pots de fleurs, les pneus usagés, les encombrants, les jeux d'enfants, les récupérateurs d'eau de pluie, les terrasses sur plots, les gouttières... Il n'a besoin que de petites quantités d'eau pour se développer.

Ce moustique a une durée de vie moyenne d'environ 1 mois, et les femelles peuvent pondre environ 200 oeufs tous les 12 jours dans de très petites quantités d'eau principalement dans nos jardins : l'équivalent d'un bouchon renversé lui suffit !



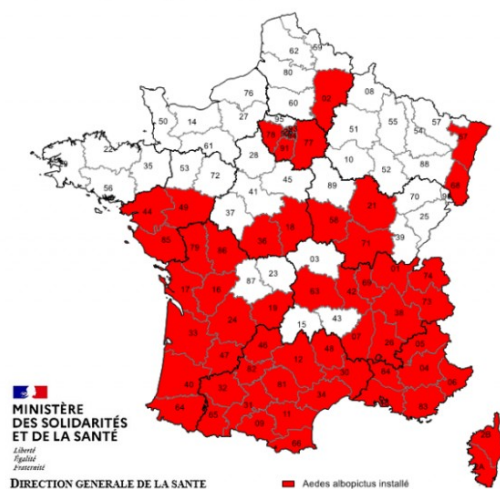
Le moustique tigre en Haute-Savoie

Le moustique tigre est implanté en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2012. Jusqu'en 2019, la Haute-Savoie était considérée comme non colonisée.

Mais courant 2019, de nombreux signalements ont été déposés sur la plateforme dédiée. Certains d'entre eux ont été déclarés positifs après expertise notamment sur l'agglomération d'Annecy. Puis un signalement à Yvoire a permis d'établir que le moustique tigre était également présent au bord du lac Léman.

Depuis 2019, la Haute-Savoie fait donc partie des 9 départements de la région touchés de façon perenne par le moustique tigre.

Carte des départements où l'installation d'*Aedes albopictus* est connue au 1er janvier 2020



La lutte anti-vectorielle dont le moustique tigre : un travail collectif au niveau local

Le décret n°2019-258 du 29 mars 2019 a modifié l'organisation du dispositif de lutte contre les maladies transmises par les insectes et notamment le moustique tigre. Il fixe un nouveau cadre d'intervention au niveau local.



La surveillance dans les zones où le moustique est présent ou susceptible de s'implanter.

C'est ce que l'on appelle la surveillance entomologique. Il s'agit de détecter la présence du moustique tigre afin d'agir le plus précocement possible pour ralentir la progression de son implantation géographique. Cette surveillance est confiée à l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD), opérateur de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes désigné par un marché public. **Elle repose sur l'installation et le suivi d'un réseau de pièges pondoires dans chaque département.** De façon prioritaire, ils sont installés dans les sites sensibles et les sites à risque d'importation, mais très ponctuellement au regard de l'importance des secteurs dans lesquels le moustique est susceptible d'être présent.

C'est pourquoi la surveillance de l'extension de l'aire d'implantation du moustique et de sa densification repose également fortement sur les signalements citoyens via le site www.signalement-moustique.fr.

Réseau de surveillance 2020

Commune	Code postal	Raison du choix de cette commune	Nombre de pièges
Annemasse	74100	Hôpital et ville de taille importante	6
Thonon-les-Bains	74200	Hôpital et ville de taille importante	5
Cluses	74300	Ville de taille importante	2
Sallanches	74700	Hôpital	4
Rumilly	74150	Hôpital et ville de taille importante	4
Saint-Julien-en-Genevois	74160	Hôpital et proximité Genève	4
Bonneville	74130	Ville de taille importante	2
La Roche-sur-Foron	74800	Ville de taille importante	2
Gaillard	74240	Proximité Genève	2
Ville-la-Grand	74100	Proximité Genève	1
Poisly	74330	Proximité Annecy	2
Epagny Metz-Tessy	74330	Hôpital et proximité Annecy	4
Saint-Jorioz	74410	Proximité Annecy	2
Sevrier	74320	Proximité Annecy	2
Contamine-sur-Arve	74130	Hôpital	2
Perrignier	74550	Société de stockage de pneus	2
			46

Lorsque l'EIRAD identifie la présence de moustiques tigres, elle met alors en place des actions de lutte contre son implantation comme la destruction des gîtes larvaires ou leur traitement lorsqu'ils ne peuvent être éliminés (traitements anti-larvaires).

La surveillance épidémiologique des cas humains de maladie

L'ARS a renforcé la surveillance épidémiologique avec la mise en place d'une procédure de signalement et de confirmation diagnostic accélérée des cas de dengue, de zika et de chikungunya et donc d'information des déclarants (professionnels de santé, biologistes...).

En effet, une fois que le moustique tigre est déclaré implanté et actif, la protection de la population réside dans la détection précoce de tous cas importés suivi d'une enquête environnementale. Celle-ci, si elle permet de constater la présence du moustique tigre autour des lieux de vie d'un malade, peut être suivie d'une ou plusieurs opérations de démoustication (traitement des moustiques adultes) par pulvérisation aérienne de désinsectisant. Il faut savoir

qu'il n'existe qu'une molécule active permettant d'éliminer ce type de moustique. Ces traitements aériens sont donc réservés aux contextes liés à la présence d'une personne virémique, c'est-à-dire porteuse d'une des trois maladies précitées et pouvant transmettre le virus. A défaut, le risque est grand de voir se développer chez le moustique tigre une résistance à cette molécule. Elle ne peut donc être employée pour la démoustication de confort, qui plus est, ce type d'intervention ne permettrait d'escompter une élimination temporaire le temps que les œufs pondus éclosent à leur tour.

L'ARS, en lien avec les services préfectoraux, a également la charge d'établir un dispositif spécifique de gestion des épidémies de maladie à transmission vectorielle dans le cadre du dispositif ORSEC. Ce dispositif devra prévoir :

- Les mesures de désinsectisation
- Le recensement des organismes pouvant contribuer à la lutte contre les insectes vecteurs et leur mobilisation
- Les actions d'information et de sensibilisation du public aux mesures de prévention

La prévention : les gestes simples que chacun peut appliquer pour éviter la prolifération

Le moustique tigre vit dans un périmètre de 150 mètres autour des gîtes larvaires. Ainsi un moustique tigre qui pique une personne est majoritairement né dans la propriété de cette personne ou dans son voisinage.

Il revient donc à chacun d'agir, en adoptant un comportement de gestes simples et peu contraignants. Chacun doit participer à la lutte contre la prolifération de ce nuisible :

- Supprimez les gîtes larvaires potentiels, c'est-à-dire supprimez toute eau stagnante à votre domicile et autour, entretenez les espaces extérieurs, évacuez les feuilles mortes.
- Videz les vases, les soucoupes des pots de fleurs ou remplissez-les de sable humide.
- Supprimez ou videz régulièrement les petits récipients pouvant contenir de l'eau dans votre jardin.
- Couvrez les bidons de récupération d'eau de pluie pour les rendre inaccessibles aux moustiques (couvrez-les d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retournez les arrosoirs.
- Prévoyez une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières et curez-les pour veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie.
- Rangez à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau : pneus, bâches plastique, jeux d'enfants, mobilier de jardin, pieds de parasols...

Il est également important de limiter les lieux de repos des moustiques adultes :

- Débroussailliez et taillez les herbes hautes et les haies
- Elaguez les arbres
- Ramassez les fruits tombés et les débris végétaux
- Réduisez les sources d'humidité (limitez l'arrosage)
- Entretenez votre jardin



Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. C'est là qu'il faut agir...

PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES!

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! **Le moustique qui vous pique est né sur votre extérieur ou dans votre quartier.**

Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... **Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !**

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre **les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

Plus d'informations sur le site de l'ARS : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Signaler la présence d'un moustique tigre : www.signalement-moustique.fr



LIMITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE



Éliminez les endroits où l'eau peut stagner...

coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.



Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées (gouttières, rigoles...).



Couvrez les réservoirs d'eau, bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu.

Empêchez la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Vous l'avez reconnu ? Signalez-le !

Vous pouvez participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Si vous avez un doute sur sa présence, rendez-vous sur le site www.signalement-moustique.fr.

RECONNAÎTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

- ✓ Il est **rayé noir et blanc** (corps et pattes)
- ✓ Il est **très petit (5 mm)**
- ✓ Sa piqûre est **douloureuse**
- ✓ Il pique durant la **journée** (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir la nuit !)



Voyageurs, protégez-vous pour ne pas importer de virus en France métropolitaine

Pour éviter l'introduction et la transmission des virus de la dengue, du chikungunya et du zika en métropole, il est rappelé aux personnes se rendant dans les zones où circulent ces trois virus de se protéger des piqûres de moustiques sur place et à leur retour à domicile.

En cas de symptômes évocateurs de ces maladies (maux de tête accompagnés de fièvre, douleurs articulaires ou courbatures, éruption cutanée...) survenant dans les 15 jours après le retour d'un pays à risque, il est recommandé de consulter sans tarder son médecin traitant.

Retrouvez toutes les informations sur le moustique tigre sur le site de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/le-moustique-tigre-vecteur-de-maladies>